

**Manifestations sportives**

**VALIDITE : 2023**

**Manifestations sportives occasionnelles \* :**

Tout événement sportif organisé par un club ou une fédération sportive, à caractère unique (match, tournoi, etc ...)

Droit forfaitaire par jour : **24.28 €** (TVA 3% en sus)

**Manifestations sportives récurrentes \* :**

Tous les événements sportifs récurrents organisé par un club ou une fédération sportive, en continu ou à plusieurs reprises (championnats, plusieurs matchs ou tournois, entraînements, ...)

Droit forfaitaire annuel : **49,67** (TVA 3% en sus)

*\* Il s'agit des manifestations sportives comportant une simple sonorisation générale.*

*Le rôle joué par la musique lors de telles séances est accessoire ou secondaire en ce sens qu'il ne possède aucun lien avec la prestation des sportifs.*